

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Date de convocation et d'affichage : 14 octobre 2022

DL-20221020-002

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET		X	Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Hervé GINET	Daniel AVEDIGUIAN
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	--
Patrick GUINET	--
Patricia DRAI	Alain ROUX
Sylvie VIRICEL	Marie Chantal JOLIVET
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Michel LADOUCE	68,9%	29	20	26



ENFANCE JEUNESSE

Convention Territoriale Globale « Cadre » entre la Commune et la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de l'Ain

Lydie DI RIENZO, adjointe en charge du Sport, de la Jeunesse et de la Vie Associative, rappelle à l'Assemblée la délibération DL-20221220-012 en date du 20 décembre 2019 approuvant les orientations du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2019-2022.

Elle indique que dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Commune s'est engagée à travailler en collaboration avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales sur la co-construction de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2021/2025 du territoire en remplacement du CEJ.

Il s'agit d'un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la CAF et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la CAF en matière de services aux familles et part d'un diagnostic partagé.

Cette démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire doit permettre de renforcer le partenariat avec la Commune dans des champs d'intervention partagés tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, etc.

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la Commune pour maintenir, améliorer et développer une offre de services de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Par ailleurs, cette convention concerne l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Elle sera signée par toutes les communes de la CCMP ainsi que la Communauté, elle-même.

Elle présente la convention territoriale globale qui restera annexée à la présente délibération

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE la convention territoriale globale à conclure entre la Commune et la Caisse d'Allocation Familiale,

AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 20 octobre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,
Jean-Pierre GAITET,

